

Le Discours de Bayeux (16 juin 1946)

AUTEUR & CONTEXTE	DE GAULLE
	→ cf. informations en filigrane & courte recherche biographique à faire.
	CONTEXTE HISTORIQUE :
	<p>Le 16 juin 1946, anniversaire de la libération, le général de Gaulle prononce un discours qu'il veut important. Il critique les dysfonctionnements de la quatrième république mais surtout il va proposer ce que seront les futures institutions de la 5ème république.</p> <p>> Ce discours est prononcé à Bayeux, l'une des premières villes à l'avoir accueilli à son retour en France en juin 1944. Dans ce célèbre discours, il expose ses vues en matière constitutionnelle.</p> <p>> a cette date la France n'a toujours pas de constitution : les Français ont refusé le retour à la III République (octobre 1945) et un projet de Constitution repoussé (mai 1946). De Gaulle s'y était opposé (<i>démissionne en 01/1946</i>)</p> <p>→ Dépourvu de toute fonction officielle, il demeure cependant, aux yeux de la majorité des Français l'homme de la France libre, celui qui a sauvé l'honneur national, et à ce titre conserve un immense prestige.</p>
	ANALYSE LINEAIRE
	→ LE CONTEXTE (§ 1) :
	<p>→ choix de Bayeux, lieu symbolique</p> <p>> De Gaulle se pose comme l'incarnation de la Résistance (« à partir du 18 juin 1940 ») voire de la République légitime à réexpliquer l'« œuvre (qui) fut réalisée en dehors du cadre antérieur de nos institutions » afin de rappeler son propre rôle.</p> <p>> il passe de l'Etat qui suggère encore son poids dans l'histoire (§ 2) : Etat « légitime », État « sauvegardé dans ses droits, sa dignité, son autorité (et) préservé des ingérences de l'étranger; l'État capable de rétablir autour de lui l'unité nationale. »</p> <p>→ (I.24) : « la nation et l'Union Française attendent encore une Constitution »</p> <p>> contexte particulier : « période de temps qui ne dépasse pas deux fois la vie d'un homme, la France fut envahie sept fois et a pratiqué treize régimes, »</p>
	UNE ÉLITE + UNE MASSE = LA NATION RESSUSCITÉE (§ 3 & dernier)
	<p>> vision dualiste de la société & aristocratique (<i>gouvernement des meilleurs</i>) de la société a permis) la nation de se ressusciter : « Les institutions antérieures ayant abdicqué, le salut devait venir » grâce à :</p> <p>→ une élite : actrice de la libération « jaillie des profondeurs de la nation et qui, bien au-dessus de toute préoccupation de parti ou de classe(cf. Programme du CNR) se dévoua (pour les autres, le reste de la « masse ») au combat pour la libération ».</p> <p>→ « assentiment de l'immense masse française » dont la moteur a été une « volonté » qui cependant reste « instinctive », c-a-d non réfléchi, plus de l'ordre de l'animal que de l'homme et de la réflexion. > Parmi cette masse guidée par l'instant « beaucoup se plièrent, par force, » aux circonstances, le nombre de ceux qui les acceptèrent dans leur esprit et dans leur cœur fut littéralement infime. »</p> <p>→ Composé avec et pour la nation ?</p> <p>> le « sage Solon » qui a pour fonction de légitimer et de clôre son discours est le premier réformateur d'Athènes ; celui qui permis d'aboutir à la démocratie athénienne (<i>V-IV s. av. n.e.</i>). Cette référence culturelle au fondateur mythique de la démocratie appelle à une sagesse qui connote une négativité, une insuffisance du peuple (<i>stigmatisé comme la « masse »</i>) en un</p>

contexte donné (Prenons le siècle comme il est »).

« **Quell est la meilleure Constitution ?** » / « **Dites-moi, d'abord, pour quel peuple et à quelle époque ?** » Aujourd'hui, c'est du peuple français et des peuples de l'Union française qu'il s'agit, et à une époque bien dure et bien dangereuse ! **Prenons-nous tels que nous sommes.** »

UNE URGENCE : DONNER À LA NATION DES INSTITUTIONS (§ 5 à 8) :

« **La tâche par-dessus tout urgente et essentielle était l'établissement des nouvelles institutions françaises** »

→ un écueil à éviter : « **poisons dont s'intoxique notre vieille propension gauloise aux divisions et aux querelles.** »

> cette propension aux divisions est incarné par les partis : « **la rivalité des partis revêt chez nous un caractère fondamental, qui met toujours tout en question et sous lequel s'estompent trop souvent les intérêts supérieurs du pays.** »

→ « **Il est indispensable à l'avenir du pays et de la démocratie que nos institutions tiennent compte et (s' en) gardent** » car la « **conséquence inéluctable (est) la désaffection des citoyens à l'égard des institutions** » et aboutit **aux dictatures comme cela fut les cas suites aux précédentes République.**

> d'où une nécessité : « **que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique. Il y a là (...) pour nous une question de vie ou de mort (...). Tous les principes et toutes les expériences exigent que les pouvoirs publics : législatif, exécutif, judiciaire, soient nettement séparés (réf. À MONTESQUIEU & à la tradition républicaine) et fortement équilibrés et, qu'au-dessus des contingences politiques** »

LE PROJET INSTITUTIONNEL DE DE GAULLE

LE POUVOIR LÉGISLATIF : LE PARLEMENT

→ L'ASSEMBLÉE NATIONALE

> « **élue au suffrage universel et direct** »

> « **vote définitif des lois et des budgets** »

> « **mouvement (la mouvance des partis et des alliances ; fruit de la mouvance du vote de la masse) du aux choix d'une telle Assemblée ne comporte pas nécessairement une clairvoyance et une sérénité entières.** »

=> critique indirect du suffrage universel, le vote de la « masse » et critique direct de la capacité de la représentation nationale à agir pour la nation : « **le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations.** » (l. 61).

Afin de canaliser les passions populaire, une deuxième assemblée doit siéger.

→ LA SECONDE CHAMBRE

> élue au **suffrage universel indirect** : « **une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres.** ». Cette chambre est « **d'ordre administratif** ».

> **fonctions** : « **examiner** », « **formuler des amendements** », et « **de proposer des projets.** »

LE POUVOIR EXÉCUTIF RENFORCÉ :

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE & LE GOUVERNEMENT AU DESSUS DES PARTIS

→ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

→ « **chef de l'État** : évoqué en dernier puisque fonction principale dans la vision gaullienne des institutions.

→ désignation : **le président de la République ne doit pas être dépendant des partis** doit donc être **élu par un conseil élargi** et non par le seul Parlement. **Il ne doit donc plus être élu par le Parlement (III^e République) mais par un collège plus large de grands électeurs.**

→ pouvoirs & fonctions :

> **procède au « pouvoir exécutif »** ; incarne « **l'intérêt général** » et gouverne avec le Parlement (« **avec l'orientation qui se dégage du Parlement.** »)

> **nomme le gouvernement** (« **nommer les ministres** » « **et, d'abord, bien entendu, le Premier,** ») et **préside « les Conseils du Gouvernement »**. Les ministres seraient choisis en fonction de la majorité qui se dégage au Parlement mais dès lors qu'il l'intégrerait doivent représenter la nation.

> « **promulguer les lois** » (= votée par l'AN) et de **prendre les décrets**, (= texte émanant du Président ou du 1^{er} ministre)

> peut **s'adresser au peuple directement** par le **référendum (implicite)** : « **en invitant le pays à faire connaître par des élections sa décision souveraine.** »

> est le garant de la **politique extérieur, de la diplomatie** et donc de la **puissance** de la France : « **garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.** »

Les Président est donc la « **clé de voûte** des Institutions » (expression qui s'accroche à la V^e République) : « **placé au-dessus des partis qui englobe le Parlement** » et donc « **au-dessus des contingences politiques** ». **Il incarne la nation** (assure la « **continuité -de la- nation** ») et doit faire respecter une **stricte séparation des pouvoirs**.

→ LE GOUVERNEMENT

→ **il incarne et permet « l'unité, la cohésion, la discipline intérieure »** qui « **doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée.** »

→ **les ministres ne pourront être à la fois parlementaire & membres du gouvernement (e stricte séparation des pouvoirs, cf. la référence à Montesquieu)** : « **si chacun des membres du Gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?** »

> le « **Premier (ministre), qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement.** ».

INTERPRÉTATION

IMPORTANCE DU CONTEXTE & FAIBLESSE DE LA PORTÉE À COURT TERME

→ Lorsqu'il prononce le discours à Bayeux, le premier projet de Constitution élaboré par les forces du tripartisme est déjà connu et prévoit notamment un législatif composé d'une seule chambre (**monocamérisme**)

NB. la chambre unique a laissé un triste souvenir en France suite à la Convention et à la Terreur de 1793

> De Gaulle réagit et :

- **exprime sa propre vision du partage des pouvoirs**
 - **a le souhait d'être rappelé par les Français...**
- Mais sa critique laisse la classe politique indifférente.**

LE RPF & LA TRAVERSÉE DU DÉSERT

→ L'année d'après, le général fonde son propre parti, le **Rassemblement du Peuple Français (RPF)**.

NB. Celui-ci joint les voix de ses élus à celles des communistes pour entraver un peu plus l'action du gouvernement. Il s'oppose à l'abandon de l'Indochine et des autres colonies ainsi qu'au projet de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) ; il fait capoter le projet de Communauté Européenne de Défense (CED)...

→ **1953** : délaissé par ses propres députés et prenant acte de l'inanité de son action, **le Général se met en retrait** du RPF, **se retire** dans sa résidence de Colombey-les-deux-Églises et se met à l'écriture de ses *Mémoires de guerre*.

→ **1958**. La **IVe République**, confrontée à un **soulèvement indépendantiste en Algérie**. Les gouvernements se succèdent. Après une répression brutale le gouvernement se dispose à négocier avec les meneurs, les chefs du FLN.

> La frange extrémiste des **colons d'Algérie**. Habilement manipulés par les hommes du général de Gaulle, ils **se laissent convaincre de faire appel à celui-ci pour sauver l'«Algérie française»** : le général Raoul Salan, **commandant en chef des armées en Algérie**, prononce publiquement le nom de De Gaulle.

> **De Gaulle**, a 68 ans, **répond immédiatement à l'appel venu d'Alger** en se disant «**prêt à assumer les pouvoirs de la République**». Par crainte d'une subversion militaire, la classe politique lui fait presque aussitôt allégeance et le président René Coty demande le 29 juin au «plus illustre des Français» de former le gouvernement.

> Aussitôt après, il **obtient les pouvoirs spéciaux en Algérie, les pleins pouvoirs en métropole et le droit de procéder à une révision constitutionnelle**. Il peut enfin mettre en place des institutions selon ses vœux. Ce sera la Ve République...

CONCEPTION DE LA NATION ET DES INSTITUTIONS DE DE GAULLE

→ **des institutions en réaction des IV et V République:**

> propose de respecter la tradition du **bicamérisme** qui permet à la **chambre haute, élue au suffrage universel indirect, de tempérer la chambre basse élue au suffrage universel direct**.

> **dénonce aussi l'élection du président de la République par le seul Parlement**

- ce qui en ferait l'otage des partis politiques et ne lui laisserait pas la latitude nécessaire pour mener à bien sa mission qui est de définir les grandes orientations de la France.
ce qui était le cas sous la IIIe République.

> sa conception du régime politique à bâtir, s'appuie à la fois sur la géographie, sur l'Histoire (qu'il promeut systématiquement au moyen d'une majuscule), et sur une identité française particulière

→ conception de la **nation** :

> **distinction établie systématiquement entre « la France » et « l'union française »** (= *l'empire colonial*) : toujours **juxtaposé** mais **en même temps séparées** : il semblerait que ces colonies n'appartiennent pas pleinement à la République même après avoir libéré le territoire métropolitain. Le fait d'accorder un destin parallèle à une entité qu'on ne se décide pas à assimiler une fois pour toutes dénote une certaine condescendance . La « mission civilisatrice » prônée par les Républicains de la IIIe République se devrait-elle d'être achevée ?

> **être français** : « le sentiment profond du pays », expression employée après « la France » : on est français parce qu'on a le sentiment d'être français.

→ **des institutions malgré ou avec une nation défaillante :**

→ **personnification de la nation et de son « tempérament national »** qui remonte à une « *vieille propension gauloise aux divisions et querelles* » qui génère l'esprit de parti, lui-même facteur des divisions stigmatisées par de Gaulle. La référence aux gaulois est alors un stéréotype partagée d'une époque anarchique où la nation divisée ne cessait de s'affrontée.

→ **la France « réelle » est divisée :**

> **division politique (les partis)** : la volonté de de Gaulle consiste à les réduire, ils sont **conséquences et incarnation de la division et des passions des Français**.

> **division sociale (les classes)** : Ne parle jamais de peuple mais de « la masse », . Le peuple, curieusement absent du discours, (on l'attendrait à la place du « pays » invité à des élections) sauf... dans la dernière phrase, lorsqu'il est « dispersé ».

> Il ne semble envisager une société unifiée mais hiérarchisée : « une élite » de « l'immense masse française » qui offre à la première son assentiment. Le peuple doit suivre ses élites.

→ **la construction politique** qu'il envisage ne **se base** donc pas seulement **sur idéal** de la nation française mais aussi **sur une réalité**, la **France « réelle »** **telle qu'il la perçoit, divisée par ses passions** (*connotation négative puisque les passions s'opposent à la raison*) **et divisions**.

→ **C'est pourquoi :**

> **il faut doubler l'A.N.** par une deuxième chambre, représentant « la vie locale ».

> **il faut un pouvoir exécutif** indépendant du parlement **qui incarne** « l'unité la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de **la France** [qui] doivent être des choses sacrées. ».

NB. Le président, chef de l'exécutif en devient lui-même un **personnage sacré**, assez proche de la manière dont le héros de la France Libre se voit lui-même. **De Gaulle utilise le « nous »** de la sacralisation (« *ce que nous pouvons symboliser, qui appartient à la nation tout entière.* »).

> **et la démocratie ?**

NB. fait référence à la séparation des pouvoirs mais n'évoque à aucun moment le pouvoir judiciaire.

ÉLARGISSEMENT

→ Le mot « **Etat** » intervient à de nombreuses reprises dans le discours.

Le mot « **démocratie** » ne se rencontre qu'une seule fois (*dans l'expression « institutions démocratiques »*) et s'oppose à la « menace de dictature ». Or la dictature exerce un attrait certain pour de Gaulle qui la présente comme une aventure exaltante ; c'est l'exagération, dont il se méfie, qui mène à la ruine. En somme, les institutions gaullistes, ne seraient-elles pas une dictature modérée par des institutions garantissant les limites du pouvoir d'un Chef (avec majuscule) sacralisé, donc clairvoyant et serein ? Pauvre parlement !

→ cf. les Institutions de la Ve République

I. Sélectionner les informations

1. Quelle est la nature du document ? A quelle occasion a-t-il été produit ?
2. Qui est l'auteur de ce document et quelle est sa situation au moment où il s'exprime ?
3. Quel est le contexte politique en France lorsque l'auteur s'exprime ?
4. A qui l'auteur s'adresse-t-il ?
5. Quel est le sujet principal de ce texte et quelle idée principale l'auteur développe-t-il ?

II - Analyse du document

1. Quels événements le Général de Gaulle rappelle-t-il dans le premier paragraphe du document ?
2. Dans les paragraphes 2 et 3 il rappelle un principe issu de la Révolution Française. Lequel ?
3. Que pense-t-il du rejet du premier projet de constitution ?
4. Quel est le risque, selon lui, d'une constitution mal adaptée ?

5. Complétez le tableau suivant à l'aide des derniers paragraphes du texte :

Institutions (nom, origine, composition,...)	Rôle

6. Qui doit être au cœur des institutions selon lui ?

III - Portée du document

1. Comparez le texte du discours et aux institutions de la IIIe République.
2. Comparez le texte du discours et aux institutions de la constitution de 1958. Que constatez-vous ?

II – Relever les champs lexicaux (soulignés) & Mobiliser les notions

I. Contexte

contextualisation du discours

II'État dans ce contexte

II. la nation a besoin de nouvelles institutions

la Nation : **élite & masse**

une nécessité : de nouvelles institutions

pourquoi est-ce une nécessité ?

III. Quelles institutions ?

→ pouvoir législatif : **Assemblée nationale & Une 2ème Assemblée**

→ pouvoir législatif : **chef de l'État & le Gouvernement**